

TECHNIQUES HOSPITALIERES

SECURITE INCENDIE

**Entraînements et manipulations d'un appareil respiratoire isolant à circuit ouvert
(réf. réglementaires : application de la directive 89-656 du 30/11/1989 et décret du 11/03/1993)**

CONTENU

● **MODULE THEORIQUE ET MODULE PRATIQUE**

PREREQUIS : certificat d'aptitude médical au port des ARI de moins de 3 mois

- Le programme permettra au stagiaire
 - de savoir intervenir en atmosphère toxique consécutive à un incendie ou à une pollution (extinction sauvetage) ou pour effectuer un travail
 - d'appréhender les contraintes liées au port de l'ARI

Dates	A définir
Durée et lieu	en intra 1 jour
Coût	A définir
Personnes concernées	toute personne devant utiliser un Appareil Respiratoire Isolant
Profil intervenant(s)	A définir